# Compte rendu de la réunion du comité du 27 janvier 2023

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président

Mesdames Simone Beissel, Claudie Reyland, Joëlle Feller, Messieurs Pollo Bodem, André Weidenhaupt, Marc Vanolst, Tom Jungen, Fernand Wies Joseph Schoellen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly et Alain Gillet, membres.

Excusés : Madame Claire Angelsberg (procuration transmise à M. Deville), Messieurs Paul Greis (remplacé par Mme Feller), Gusty Graas (remplacé par M. Gillet), Maurice Bauer, François Benoy (remplacé par Mme Reyland), Gilles Didier (voix consultative).

**Séance publique**

1. **Comptabilité : Inventaire sortant au 31 décembre 2021**

Faisant suite à une remarque dans le rapport de vérification du bilan 2020 établi par les services compétents du Ministère de l’Intérieur au sujet de certaines sorties d’inventaire concernant notamment des véhicules, des appareils du laboratoire et des licences informatiques, le comité approuve l’inventaire sortant au 31 décembre 2021.

1. **Accord pour le cofinancement d’un agent de garde dit « Ranger » entre le SEBES et le Parc Naturel de la Haute-Sûre**

Le comité approuve l’accord pour le cofinancement d’un agent de garde dit « Ranger » ayant pour mission l’information, la sensibilisation et la surveillance des visiteurs dans la région du Lac de la Haute-Sûre dans un contexte notamment de protection de l’eau.

.

1. **Convention relative à la coopération dans la région SIWA**

En application de l’article 44(9) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l’eau, les exploitants des ressources d’eau doivent mettre en place un programme de mesures pour la protection des eaux. Dans ce contexte, le comité approuve la convention du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS concernant la répartition financière des coûts liée au programme de mesures de la zone de protection dans la région SIWA.

1. **Accord opérationnel entre le SEBES et le CGDIS**

Le comité approuve la convention au sujet d’un accord opérationnel entre le SEBES et le CGDIS ayant trait notamment à la mise à disposition bilatérale de matériels et services dont notamment le bateau d’intervention du CGDIS.

1. **Approbation d’actes de servitude**

Le comité approuve les actes de servitude établis par le notaire Hames en date du 15 novembre 2022 dans le cadre du droit de passage de la conduite d’eau SEBES à Ernster.

1. **Approbation de décomptes de travaux finalisés**

Le comité arrête les décomptes des travaux suivants :

1. sub article budgétaire 16001 : déplacement de la conduite DN900 à Schwebach au montant total de 865.494,97- € hors taxes ;
2. sub article budgétaire 17001 : déplacement de la conduite DN900 à Nospelt sur 2,2 km au montant total de 3.530.776,38- € hors taxes ;
3. sub article budgétaire 20001 : projet d’inspection et de diagnostic structurel de la conduite entre Schankengraecht et Nospelt au montant total de 887.772,57- € hors taxes, sachant que les frais ont été subventionnés à 50% par le Fonds pour la gestion de l’eau ;
4. sub article budgétaire 20004 : le décompte des travaux de réfection des réservoirs d’eau potable d’Everlange au montant total de 283.277,21- € hors taxes ;

et décide de prélever  5.567.321,13€ du Fonds pour nouveaux investissements du passif du bilan à l’article « Apport des membres-preneurs ».

1. **Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction – Suivi**

Le comité prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction.

1. **Affaires du personnel : cadeau de départ**

Le comité décide de modifier la délibération prise en date du 18 décembre 2000 relative à un cadeau de départ pour les membres sortants du comité ainsi que pour le personnel admis à la retraite.

**Séance à huis clos :**

***Lors de la séance à huis clos, le Comité a délibéré au sujet de différents dossiers de personnel.***